



Vaugines le 3 mai 2019

VAUGINES en Luberon

Affaire suivie par Isabelle CLEMOT
N° tel : 04.90.77.25.08

Objet :
Notification individuelle
du dépôt du dossier d'enquête publique
comprenant un volet parcellaire

Envoi en LRAR

«Qualité» «Nom_Prop» «Prénom_Prop»
«Adresse_Prop»

«CP_Prop» «Ville_Prop»

Madame, Monsieur

Par délibération du 22 février 2019, le conseil municipal a approuvé le dossier visant à l'aménagement d'un chemin rural n°326, entre le chemin de Roumagoua VC n°8 et le chemin de Faraud VC n°9.

Cet aménagement emprunte une emprise partiellement existante desservant diverses propriétés.

Par arrêté en date du 3 mai 2019, le Maire de VAUGINES a prescrit l'ouverture d'une enquête publique pour la création d'un chemin rural n° 326, empruntant une emprise partiellement existante, entre le chemin de Roumagoua VC n°8 et le chemin de Faraud VC n°9.

Madame Claudie CHABAS RUFFA a été désignée en tant que commissaire-enquêteur pour suivre cette enquête publique.

Conformément aux dispositions de l'article R141-7 du Code de la Voirie Routière et en votre qualité de propriétaire, je vous informe que cette enquête publique unique aura lieu :

Du 4 juin 2019 à 09h00 au 20 juin 2019 à 17h00 (R141-4 CVR 15 jours)
en mairie de VAUGINES – Mairie -3 Place de la Mairie - 84 160 VAUGINES
où se situe le siège de l'enquête.

Le commissaire-enquêteur siègera en Mairie de Vaugines le :
- jeudi 20 juin 2019 de 14h à 17h

Le volet parcellaire de cette enquête publique vise à délimiter exactement les immeubles à acquérir pour permettre la réalisation du projet visé en objet et à procéder à l'information des ayants droit conformément aux dispositions du Code de la Voirie Routière.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sur support papier comprenant notamment le plan parcellaire et l'état parcellaire relatifs aux immeubles nécessaires à la réalisation de cette opération, ainsi qu'un registre d'enquête unique, à feuillets non mobiles, ouvert, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés en mairie de Vaugines afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels au public, du lundi au vendredi, tels que précisés dans le tableau ci-après.

Le dossier sera en outre consultable sur le site internet de la commune www.vaugines.fr.

Pendant la durée de cette enquête publique, vous pourrez consigner vos observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les exprimer par courrier, à l'attention de Madame Claudie CHABAS RUFFA - commissaire-enquêteur, en l'adressant à la mairie par voie postale, par messagerie via l'adresse mairie.vaugines@wanadoo.fr ou en le déposant au secrétariat de la mairie.

Les pièces du dossier ainsi que le registre seront disponibles aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la Mairie de Vaugines.

Les propriétaires auxquels notification est faite, sont tenus de fournir toutes les indications utiles relatives à leur identité, ou à défaut, de donner tous renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels.

Pour satisfaire à cette obligation, il vous est demandé de me fournir ces renseignements en me les renvoyant à l'aide de l'enveloppe « retour » jointe à cet effet, sous huitaine à compter de la réception de la présente notification.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le maire

Philippe AUPHAN